

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 juillet 2008
Français
Original : anglais

**Dix-septième rapport du Secrétaire général
sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire****I. Introduction**

1. Par sa résolution 1795 (2008), en date du 15 janvier 2008, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 30 juillet 2008, et m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes tâches liées au processus de paix, telles qu'elles sont définies dans l'Accord de Ouagadougou et les accords complémentaires. Le présent rapport rend compte des principaux événements survenus en Côte d'Ivoire depuis mon rapport du 15 avril 2008 (S/2008/250).

II. Évolution de la situation politique

2. Le climat politique général est demeuré calme en Côte d'Ivoire pendant la période considérée, l'application de l'Accord de Ouagadougou et des accords complémentaires demeurant le fait dominant. Comme indiqué à la section IV du présent rapport, les parties ont fait de nouveaux et importants pas en avant, en menant à leur terme les audiences foraines organisées aux fins de l'identification de la population ivoirienne, en arrêtant le mode opératoire de la délivrance de cartes d'identité nationale et de l'inscription sur les listes électorales, en mettant en train le regroupement des combattants des Forces nouvelles, en commençant à transférer des Forces nouvelles à l'État la perception des recettes dans la partie nord du pays, et en avançant dans la préparation des élections nationales. Toutefois, l'application d'autres aspects essentiels de l'Accord de Ouagadougou, notamment le désarmement et le démantèlement des milices et la réunification des forces armées, n'ont guère progressé. Des difficultés de financement ont encore retardé la réinsertion des combattants démobilisés, le lancement du programme national d'éducation civique et le renforcement des capacités des institutions publiques dans la partie nord du pays.

3. Le 14 avril, le Président Laurent Gbagbo a signé un décret fixant au 30 novembre 2008 la date du premier tour de l'élection présidentielle, comme recommandé par la Commission électorale indépendante et convenu par l'ensemble des partis politiques ivoiriens et de la société civile. Du fait de l'abolition de la zone de confiance qui avait divisé le pays, et de l'amélioration continue du climat politique et des conditions de sécurité, les dirigeants des partis politiques et le reste



de la population peuvent désormais se déplacer librement sur la totalité du territoire. Les partis politiques ont, pendant la période considérée, fait des efforts importants pour redynamiser leurs structures et multiplier les actions de sensibilisation dans toute la Côte d'Ivoire, en organisant notamment des meetings électoraux, dans la perspective des élections de novembre.

4. Les partis politiques ivoiriens et la société civile ont discuté activement de l'application d'aspects essentiels de l'Accord de Ouagadougou et des accords complémentaires, en particulier le désarmement des combattants et des milices, la restauration effective d'une administration publique capable de collecter les recettes dans la partie nord du pays, et l'identification de la population. Le Front populaire ivoirien, le principal parti politique, a plaidé avec force pour le désarmement des combattants et pour le transfert des pouvoirs administratifs aux préfets et aux fonctionnaires des douanes redéployés dans le nord. De son côté, l'alliance des partis d'opposition, le Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix, a continué d'envoyer des équipes dans tout le pays en vue de sensibiliser la population au processus d'identification et à l'exercice de recensement électoral à venir. Pendant la période considérée, le Président du Conseil économique et social, Dona Fologo, qui était auparavant un membre éminent du Parti démocratique de Côte d'Ivoire de l'ancien Président Henri Konan Bédié, a créé un nouveau parti politique, le Rassemblement pour la paix, le progrès et le partage, et a annoncé qu'il soutiendrait le Président Gbagbo à l'élection présidentielle. Dans le même temps, le Premier ministre, Guillaume Soro, a poursuivi ses consultations avec les différentes composantes de la population ivoirienne pour les tenir informées de l'état d'avancement du processus de paix et des obstacles qui restaient à surmonter.

5. Pendant ma visite en Côte d'Ivoire, les 23 et 24 avril, j'ai salué l'accord des partis ivoiriens concernant la date de l'élection et les ai encouragés à maintenir les accords de Ouagadougou sur la bonne voie. J'ai félicité le Président Gbagbo et le Premier Ministre des progrès déjà accomplis, en insistant sur la nécessité de lever sans tarder les obstacles financiers et techniques qui subsistaient dans certains domaines essentiels.

6. J'ai également assisté, le 24 avril, à la signature d'un accord entre le Gouvernement ivoirien et les donateurs internationaux, aux termes duquel ces derniers se sont engagés à verser quelque 43 millions de dollars pour soutenir le processus électoral. J'ai été également encouragé par le code de bonne conduite pour les élections qui a été signé en ma présence par 37 partis et groupements politiques. Avant ma visite en Côte d'Ivoire, je me suis rendu à Ouagadougou, où j'ai eu un échange de vues avec le Facilitateur du processus de paix ivoirien, le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, sur la meilleure manière dont les Nations Unies pourraient continuer de soutenir et d'accompagner ce processus.

III. La situation en matière de sécurité

7. Sur le plan de la sécurité, la situation générale est demeurée stable en Côte d'Ivoire. Toutefois, les manifestations répétées de combattants cantonnés des Forces nouvelles mécontents de ne pas recevoir leurs indemnités, ont souligné le risque de possibles revers si des ressources suffisantes n'étaient pas dégagées pour appuyer les aspects essentiels du processus de paix. Le 16 juin, plus de 200 combattants démobilisés des Forces nouvelles ont bloqué la route principale de Bouaké et tiré en

l'air pour protester contre le retard dans le paiement des indemnités mensuelles. Les dirigeants des Forces nouvelles sont intervenus pour rétablir l'ordre, tout en promettant aux manifestants qu'il serait fait droit à leurs griefs. L'ONUCI et les forces de l'opération Licorne se sont déployées dans la région pour les aider à reprendre le contrôle de la situation. Les chefs militaires des Forces nouvelles ont également demandé à l'ONUCI de les aider à maîtriser une deuxième manifestation de combattants démobilisés qui s'est déroulée à Bouaké le 18 juin et qui a donné lieu à des dégradations de biens publics et privés.

8. À la mi-mai, des tensions à Séguéla ont pris brusquement de l'ampleur après le renvoi du major Zakaria Koné, commandant du secteur dans la zone des Forces nouvelles, qui s'était opposé au plan de démobilisation de ses troupes, des éléments des Forces nouvelles qui lui étaient fidèles déchargeant leur arme les 18 et 19 mai. À la demande du commandement des Forces nouvelles, l'ONUCI a renforcé sa présence militaire dans la ville. Le calme est revenu dans la région après une cérémonie de réconciliation, le 26 mai, au cours de laquelle quelque 300 combattants des Forces nouvelles ont prêté allégeance au major Issiaka Ouattara, le nouveau commandant désigné à la tête de la zone, qui est aussi chef d'état-major adjoint des Forces nouvelles.

9. La situation à Séguéla et Vavoua, localités qui se trouvent elles aussi dans le secteur relevant du major Ouattara, s'est encore détériorée à la fin de juin, lorsque les combattants des Forces nouvelles fidèles au commandant destitué ont organisé le 28 juin des manifestations violentes dans les deux villes pour protester contre l'opération de cantonnement en cours. Au moins deux soldats des factions opposées des Forces nouvelles ont été tués et plusieurs autres blessés au cours de la fusillade qui a suivi. À Séguéla, les manifestants ont attaqué la résidence du major Ouattara, tandis qu'à Vavoua, ils prenaient en otage un officier et deux soldats des Forces nouvelles. Les otages ont été relâchés le 30 juin à l'issue de négociations avec le chef d'état-major des Forces nouvelles, le général Soumaïla Bakayoko. À la demande des Forces nouvelles, l'ONUCI et les troupes de l'opération Licorne ont renforcé les patrouilles dans les deux villes et assuré la protection du camp principal de ces forces à Séguéla.

10. Dans le même temps, des foyers de criminalité ont continué de susciter des préoccupations croissantes dans la partie du pays sous le contrôle des Forces nouvelles. Le 24 avril, 200 étudiants de Bouaké ont manifesté pacifiquement pour protester contre la montée de l'insécurité dans cette ville. Le 14 mai, une patrouille régulière de l'ONUCI le long de la route Korhogo-Mbengue a découvert les corps de deux soldats des Forces nouvelles, dont l'un a été ultérieurement identifié comme étant le commandant en second du secteur de Katiola, Ouattara Ali.

11. Malgré la diminution du nombre de vols à main armée et d'embuscades sur les routes, la partie occidentale du pays est demeurée elle aussi en proie à l'instabilité. Le 5 mai à Tai, près de Guiglo, des Jeunes patriotes ont barré la route à un fonctionnaire d'une commission électorale indépendante pour protester contre la présence de membres des Forces nouvelles au sein de la commission électorale locale, et tiré en l'air avec des fusils AK-47. L'ONUCI est intervenue pour ramener le calme et permettre au personnel civil de la mission de passer en toute sécurité. Au terme de discussions avec les forces de l'ordre locales, le barrage a été levé. La période considérée a été marquée par une augmentation des cas de viol dans tout le pays.

IV. État de la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou

12. Le 9 mai, le Facilitateur du processus de paix en Côte d'Ivoire a convoqué la troisième réunion du cadre permanent de concertation prévu par l'Accord de Ouagadougou, qui comprend les principaux dirigeants ivoiriens (le Président Gbagbo, M. Soro, Premier ministre, M. Bédié et M. Ouattara). Dans le communiqué final, le cadre permanent a demandé le lancement rapide de l'opération d'identification et de reconstitution des registres d'état civil, ainsi que le démantèlement immédiat des milices et la mise en route du service civique. À la demande de M. Ouattara, chef du Rassemblement des républicains, la réunion a décidé que les audiences foraines se poursuivraient si nécessaire au-delà de l'échéance du 15 mai, selon un calendrier convenu.

13. Malgré les progrès observés pendant la période considérée dans la mise en œuvre du processus de paix, des difficultés sérieuses et persistantes ont menacé de compromettre les avancées déjà obtenues, en particulier l'absence de fonds suffisants pour financer des processus fondamentaux tels que les élections et le désarmement, ou la fourniture de garanties en matière de sécurité pendant les élections, qui est une nécessité impérative compte tenu des manifestations violentes rapportées plus haut aux paragraphes 7 et 9. Lors d'une réunion avec la direction politique et militaire de l'ONUCI, le Représentant spécial du Facilitateur, le commandant de l'opération Licorne et l'Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire qu'il a convoquée à Bouaké le 1^{er} juillet, le Premier ministre, M. Soro, a souligné la nécessité d'un soutien accru de la communauté internationale aux efforts pour surmonter ces difficultés.

A. Établissement du centre de commandement intégré

14. Le centre de commandement intégré chargé de la mise en œuvre des dispositions relatives aux aspects militaires et à la sécurité de l'Accord de Ouagadougou a continué de renforcer ses capacités avec l'appui de l'ONUCI et des forces de l'opération Licorne. Ses effectifs totaux autorisés sont de 587 éléments des forces gouvernementales et des Forces nouvelles, dont 197 basés aux quartiers généraux à Yamoussoukro et 390 déployés dans l'ancienne zone de confiance au sein des unités de police mixtes et des éléments d'appui. Depuis mon dernier rapport, le centre de commandement intégré a porté ses effectifs de 564 à 587 hommes. Malgré une amélioration sur le plan des communications, l'insuffisance des moyens financiers, logistiques, de planification et opérationnels limite encore ses capacités opérationnelles. Du fait de l'absence de financement adéquat, son personnel ne reçoit plus de ravitaillements en nourriture et en carburant depuis cinq mois, et ceux de ses membres qui appartiennent aux Forces nouvelles ne touchent plus leur solde mensuelle depuis leur déploiement.

15. L'ONUCI et les forces de l'opération Licorne maintiennent une cellule de mise en œuvre intégrée, composée de militaires, d'officiers de police et de civils, au sein du centre de commandement intégré. Trois officiers de liaison de l'ONUCI et une équipe de liaison de la police de l'ONUCI sont basés au centre. Le 28 avril, un centre de l'ONUCI pour les opérations de désarmement, de démobilisation et de

réinsertion a été établi au centre de commandement intégré pour renforcer ses capacités en matière de planification et de coordination. Dans le même temps, la mission a continué de fournir un appui logistique au centre de commandement, y compris en ce qui concerne les transports, les communications et le matériel de bureau.

B. Déploiement des unités mixtes et levée progressive de la ligne verte

16. Conformément aux dispositions de l'Accord de Ouagadougou, 16 des 17 postes d'observation établis par l'ONUCI le long de la ligne verte qui remplaçait la zone de confiance ont été fermés. Le poste restant de Beou-Zagna, situé dans la partie ouest du pays, doit être démantelé le 30 juillet. La décision de lever progressivement la ligne verte a été prise après une évaluation des risques et des consultations avec les partenaires nationaux et les forces de l'opération Licorne, et compte tenu de la situation générale en matière de sécurité. Dans le même temps, les unités de police mixtes ont continué de patrouiller dans l'ancienne zone de confiance, malgré les difficultés dues, comme je l'indiquais dans mes rapports précédents, au manque de matériel adéquat et au non-paiement des salaires.

C. Désarmement, démobilisation et réinsertion

17. Le 18 avril, au cours de la réunion régulière entre les chefs d'état-major des Forces de défense et de sécurité de la Côte d'Ivoire et des Forces nouvelles et les commandants des forces de l'ONUCI et de l'opération Licorne, le commandant des Forces nouvelles a présenté le plan de cantonnement du groupe. Aux termes de ce plan, 36 000 éléments des Forces nouvelles seraient regroupés au cours d'une période de cinq mois dans des cantonnements situés à Bouaké, Korhogo, Man, Odienné, Ferkessédougou et Kani. Le processus de regroupement a été relancé le 2 mai, avec le cantonnement de 1 000 soldats à Bouaké. Au 1^{er} juillet, 6 285 éléments des Forces nouvelles avaient été cantonnés; 3 980 ont choisi d'être démobilisés et 1 305 se sont portés volontaires pour rejoindre les nouvelles forces armées nationales. Parmi les éléments des Forces nouvelles qui ont été cantonnés figuraient 279 femmes, dont l'une a souhaité rejoindre les nouvelles forces armées et les 278 autres ont préféré être démobilisées. Au nombre des combattants cantonnés se trouvaient aussi 366 éléments étrangers venus du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana, de Guinée, du Libéria, du Mali, du Niger, du Nigéria et du Togo. Bien qu'ayant droit à l'indemnité mensuelle, ils n'ont d'autre option que la démobilisation, et le Ministère de la défense a proposé qu'ils soient à terme rapatriés dans leur pays d'origine. À ce jour, 86 armes seulement, dont 10 en état de marche, ont été collectées et stockées sous la garde des Forces nouvelles.

18. Bien que l'Accord de Ouagadougou prévoie que le processus de désarmement s'opère sous la supervision des forces impartiales, les dirigeants des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire et des Forces nouvelles n'ont pas encore accepté de signer un mémorandum d'accord conférant aux forces impartiales la responsabilité de superviser le stockage des armes collectées au cours du processus de regroupement. En attendant qu'elles le fassent, l'ONUCI a continué d'apporter un soutien logistique et technique au processus, y compris la rénovation des sites de

Kani et Ferkességoudou, en vue de porter leur capacité d'accueil à 500 combattants chacune.

19. En juin, le Ministère de la défense a établi une commission de suivi du désarmement, comprenant des représentants de la communauté internationale, afin de lever les obstacles au processus de cantonnement en cours, comme l'absence de programmes de réinsertion des combattants étrangers et l'incapacité dans laquelle se trouve le Gouvernement de payer comme convenu à chaque combattant cantonné des indemnités mensuelles d'un montant de 214 dollars pendant une période de trois mois. Dans le même temps, le programme national de réinsertion et de relèvement des communautés continue de se heurter à des difficultés financières et logistiques considérables qui empêchent la prise en charge des 6 000 ex-combattants attendus. À ce jour, 450 combattants seulement ont bénéficié du programme. La Banque mondiale a indiqué au chef d'état-major des Forces nouvelles que le programme de réinsertion et de relèvement de la communauté doté de 40 millions de dollars qu'elle prévoit de lancer en août visera en priorité les combattants démobilisés.

20. En avril, le Gouvernement a nommé un directeur pour le programme de service civique national qui est planifié. Pendant sa première phase de mise en œuvre, ce programme devrait être axé sur les ex-combattants et les jeunes à risque, et comprendra trois mois d'éducation civique et six mois de formation professionnelle. Il est prévu que le programme coûte 80 millions de dollars en 2008, dont 24 millions sont inscrits au budget de l'État. Les donateurs internationaux, sur lesquels le Gouvernement ivoirien compte pour apporter les 56 millions manquants, n'ont pas encore fait d'annonces de contribution en faveur du programme.

D. Désarmement et démantèlement des milices

21. Aucun progrès n'a été fait concernant le désarmement et le démantèlement des milices. Au terme du troisième accord complémentaire de l'Accord de Ouagadougou, ce programme devait être lancé le 22 décembre 2007. Les dirigeants des milices ont toutefois rejeté les propositions du Gouvernement tendant à ce que les 1 019 membres des milices armées encore présents dans l'ouest soient enrôlés dans le service civique national. Ils continuent de demander le versement de l'allocation de sécurité qu'a reçue le premier contingent de milices désarmé à Guiglo en juillet 2006.

E. Unification des forces de défense et de sécurité

22. L'unification des forces armées nationales, l'une des tâches essentielles assignées au centre de commandement intégré, a continué de marquer le pas pendant la période considérée. La principale pierre d'achoppement est le désaccord qui subsiste entre les signataires de l'Accord de Ouagadougou concernant le rang et le nombre des soldats des Forces nouvelles qui doivent être intégrés dans les nouvelles forces armées nationales. On compte à présent que cette question sera examinée en novembre, après l'élection.

F. Restauration de l'autorité de l'État dans tout le pays

23. Pendant la période considérée, les Forces nouvelles ont avancé dans le transfert du pouvoir administratif aux fonctionnaires gouvernementaux redéployés. Le 20 mai, sous les auspices de deux ministres du Gouvernement des Forces nouvelles, les maires de Séguéla, Kani et Massala ont pris leurs fonctions à la tête de leur municipalité. Des cérémonies identiques se sont déroulées à Bouaké et dans cinq autres villes de la région de la vallée du Bandama.

24. Aucun progrès n'a été fait en revanche en ce qui concerne le redéploiement coordonné des forces de police, des magistrats et du personnel correctionnel dans le nord. Le Ministère de la justice a élaboré en coopération avec la commission chargée du redéploiement de l'administration de l'État un plan de redéploiement de la justice et de l'administration pénitentiaire qui nécessite une meilleure coordination avec les plans de redéploiement des forces de police.

25. Le 12 mai, le Ministre de l'économie et des finances a inauguré à Ouangolodougou le premier poste de douane remis en état. Le personnel de ce poste se compose à parts égales d'agents des douanes des Forces nouvelles et du Gouvernement, mais le contrôle reste exercé par les premiers. La hiérarchie des Forces nouvelles est acquise au principe du redéploiement des fonctionnaires des douanes gouvernementaux et a insisté sur la nécessité de mieux sensibiliser la population locale, et certains douaniers des Forces nouvelles travaillant dans la région ont fait connaître leur souhait d'intégrer l'administration douanière nationale une fois le processus de désarmement mené à son terme.

G. Identification de la population et inscription sur les listes électorales

26. Depuis mon dernier rapport, des progrès importants ont été faits en ce qui concerne l'identification de la population. La quatrième série d'audiences foraines, qui avait débuté le 25 septembre 2007, a été officiellement close le 15 mai, après que 627 923 jugements supplétifs d'acte de naissance eurent été rendus, 533 789 nationaux ivoiriens ayant reçu un document qui sera considéré comme un document d'identité valide aux fins de l'inscription sur les registres électoraux. Suite à la recommandation formulée par le cadre permanent de concertation à sa réunion du 9 mai, le Ministre de la justice a annoncé le 16 mai que des tribunaux itinérants ad hoc seraient redéployés pendant deux semaines dans les zones qui n'avaient pas été suffisamment desservies avant le 15 mai.

27. Le 16 mai, le Ministre de la justice et des droits de l'homme a officiellement lancé l'exercice de reconstitution des registres de l'état civil et des registres des naissances, des mariages et des décès perdus ou détruits pendant la crise, qui devrait être mené à bien en l'espace de quatre mois. Le coût de cette opération est chiffré à 16,5 millions de dollars; l'Union européenne a promis de contribuer à son financement à hauteur de 12 millions de dollars. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets fournira une assistance technique.

28. Le décret fixant le mode opératoire de la production et de la délivrance des cartes d'identité nationales et des registres électoraux a été promulgué le 19 juin. Il précise les modalités de la coopération entre les deux organismes d'exécution, la société française SAGEM et l'Institut national de la statistique, qui sont censés

conduire conjointement les processus d'identification et d'inscription sur les listes électorales sous l'autorité de la Commission électorale indépendante. Le 27 mai, le Gouvernement ivoirien a versé à la SAGEM une première tranche de 47 millions de dollars, soit 35 % du montant total négocié, qui s'élève à 165 millions de dollars.

H. Le processus électoral

29. Après la confirmation de la date du 30 novembre 2008 pour la tenue de l'élection présidentielle, la Commission électorale indépendante a publié un calendrier électoral conforme à la Constitution de la Côte d'Ivoire et au code électoral révisé. Les listes électorales provisoires doivent être publiées le 31 août; les listes définitives, qui serviront à la fois pour l'élection présidentielle et les élections législatives, seront publiées le 15 novembre. À l'issue du premier tour de l'élection présidentielle, la Commission électorale indépendante soumettra, dans un délai de trois jours, les résultats du scrutin au Conseil constitutionnel. Celui-ci dispose de sept jours pour parvenir à une décision et proclamer les résultats de l'élection. Dans le cas où aucun candidat à la présidence n'obtiendrait un nombre suffisant de voix, un deuxième tour de l'élection serait organisé dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats. Les élections législatives se tiendront 45 jours après la publication des résultats de l'élection présidentielle.

30. Des commissions électorales locales, qui joueront un rôle essentiel en supervisant le processus d'identification et en organisant les élections, sont mises en place dans tout le pays. Au 1^{er} juillet, 369 des 415 commissions locales avaient été établies. Ces commissions comprennent des représentants de tous les signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis.

31. La planification des élections, l'établissement de la carte des bureaux de vote, la distribution du matériel électoral et l'inscription des candidats se poursuivent également. L'ONUCI aide la Commission électorale indépendante à faire le point sur les 11 000 bureaux de vote qui ont été utilisés lors des élections de 2000 et utilise le système d'information géographique de la mission pour faciliter la planification. La mission compte assurer les déplacements aériens de ses partenaires qui participent aux opérations électorales et aidera la Commission nationale de supervision de l'identification à établir ses bureaux régionaux. Pour appuyer le processus électoral, l'ONUCI aura besoin de recevoir des moyens de transports par voie aérienne, maritime et terrestre supplémentaires, ainsi que des ressources techniques et en matière de communications et du personnel additionnel.

32. La Commission électorale indépendante fait face à un déficit d'environ 18,5 millions de dollars de son budget de fonctionnement pour 2008. Son budget total est estimé à 86,5 millions de dollars, dont 35,5 millions lui seront alloués par le Gouvernement ivoirien. Les partenaires internationaux ont promis de verser 32,5 millions de dollars, dont 10 millions seront prélevés sur le fonds commun pour les élections géré par le Programme des Nations Unies pour le développement.

33. Dans mon rapport précédent, j'ai présenté le cadre s'articulant en cinq critères qui a été établi par mon Représentant spécial et accepté par toutes les parties pour la certification de toutes les étapes du processus électoral. La cellule de soutien à la certification de l'ONUCI a défini un mode opératoire pour mener à bien ce processus. La certification du processus électoral s'appuiera sur les rapports des missions sur le terrain et sur des consultations officielles et officieuses avec le

Facilitateur du processus de paix en Côte d'Ivoire et les partenaires nationaux et internationaux.

I. Appui financier à la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou

34. Les efforts pour réunir des fonds suffisants aux fins du processus de paix se sont accélérés pendant la période considérée et le Premier ministre s'est rendu au Moyen Orient du 28 avril au 7 mai en vue de tenter de mobiliser de nouvelles sources de financement. La Banque islamique de développement a promis de verser 31 millions de dollars pour soutenir le programme de relèvement après le conflit établi par le Gouvernement. Mon Représentant spécial, et les représentants de l'organe consultatif international et des donateurs internationaux, ont tenu le 7 mai à Abidjan une conférence de presse au cours de laquelle ils ont annoncé que les partenaires internationaux de la Côte d'Ivoire avaient promis quelque 272 millions de dollars pour appuyer le programme de relèvement après le conflit, y compris le processus électoral.

35. Le 30 avril, le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a approuvé une prorogation du projet d'intervention d'urgence visant à faciliter le dialogue direct entre Ivoiriens. La contribution aux efforts du Facilitateur, y compris l'aide au bureau de son représentant spécial à Abidjan, a été portée de 700 000 dollars à 1 million de dollars. Le 13 juin, j'ai déclaré la Côte d'Ivoire qualifiée pour recevoir des fonds au titre du deuxième guichet du Fonds pour la consolidation de la paix. Il a été procédé à une analyse au niveau national des lacunes majeures dans l'effort de consolidation de la paix en vue de l'établissement d'un plan prioritaire sur la base duquel sera déterminé le montant de l'enveloppe financière. Outre le soutien apporté à l'équipe du Facilitateur, des ressources pourraient être disponibles pour appuyer des projets de réinsertion immédiate des ex-combattants, des ex-miliciens et des jeunes à risque, dans le cadre de l'Opération 1 000 microprojets lancée par mon Représentant spécial. De plus, en sus de son budget ordinaire, l'ONUCI a reçu de la République de Corée et de la Suisse une somme additionnelle de 1 million de dollars qui servira à financer un total de 100 projets à effet rapide visant à renforcer la cohésion sociale et à instaurer un climat de confiance dans le pays.

V. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

A. Composante militaire

36. Au 1^{er} juillet, l'effectif de l'ONUCI était de 8 024 hommes dont 7 740 militaires, 195 observateurs militaires et 89 officiers d'état-major, l'effectif autorisé étant de 8 115. Le personnel militaire de la mission comprenait 77 femmes. Sur les 11 bataillons de la mission, 5 sont déployés dans l'ouest du pays, 4 dans l'est et 2 à Abidjan. Une unité d'aviation, trois compagnies de génie, une compagnie de transport et une compagnie des forces spéciales fournissent une capacité logistique et une réserve opérationnelle à la force. Le Sous-Groupement de sécurité, composé de 279 hommes, continue d'assurer la protection rapprochée des membres du

Gouvernement et d'autres dirigeants politiques conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La Force Licorne qui fournit un appui essentiel à la mission a continué d'effectuer des patrouilles dans l'ensemble de la zone d'opérations et a maintenu ses moyens d'intervention rapide.

37. Le redéploiement de la force militaire à partir de l'ancienne zone de confiance s'est poursuivi durant la période considérée. Dans le cadre de ce redéploiement, la mission procède à la consolidation de ses camps en ramenant le nombre de 44 à 24 et accroît la mobilité de la force pour assurer la sécurité des processus électoraux et des autres processus dans le cadre de l'Accord de Ouagadougou, conformément au schéma opérationnel révisé. À ce jour, 20 camps ont été démantelés sur les 24 prévus. Un nouvel emplacement de déploiement a été établi à Dabakala dans le nord tandis que se poursuivent les efforts pour établir trois nouveaux camps dans les zones de Divo et d'Issia dans l'ouest et d'Adzopé dans le sud, où il n'y a aucune présence de l'ONUCI. L'ONUCI a en outre multiplié les patrouilles à la frontière, conjointement avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), afin d'empêcher que des groupes armés irréguliers et des armes ne passent la frontière.

B. Composante forces de police

38. Au 1^{er} juillet, l'effectif de la police était de 1 152 hommes pour un effectif autorisé de 1 200, dont 402 policiers et 750 membres des unités de police constituées. La composante forces de police de l'ONUCI comprenait 20 femmes.

39. La composante forces de police a pour tâche fondamentale de soutenir, de former et conseiller la Police nationale ivoirienne et les unités de police mixtes chargées du maintien de l'ordre dans l'ancienne zone de confiance. Le personnel de police de l'ONUCI effectue des patrouilles et mène des enquêtes conjointes avec la Police et la Gendarmerie nationales ivoiriennes afin de contribuer à améliorer la capacité professionnelle de ces forces. La police de l'ONUCI organise en outre régulièrement des cours de formation sur les droits de l'homme et les normes internationales relatives aux tâches de police, fournit un appui au centre de commandement intégré et a lancé des projets bilatéraux sur le contrôle des foules et la médecine légale entre les organes nationaux chargés du maintien de l'ordre et l'Allemagne, la Turquie et l'Union européenne. Au cas où il faudrait renforcer sa capacité de contrôle des foules durant les élections, l'ONUCI envisage de consulter la MINUL, le Gouvernement ivoirien et les fournisseurs de contingents sur la possibilité de recevoir des renforts des unités de police constituées au sein de la MINUL, dans le cadre de la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité.

VI. Droits de l'homme et état de droit

A. Situation des droits de l'homme

40. La situation en ce qui concerne les droits de l'homme en Côte d'Ivoire a continué à s'améliorer, ce dont s'est félicité le Haut-Commissaire adjoint des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Kyung-wha Kang lors de la visite qu'elle a effectuée en Côte d'Ivoire du 25 au 27 mai. Durant la même période, on a continué à faire état de cas d'impunité pour violations des droits de l'homme. L'ONUCI a réuni des preuves et enquêté sur des cas signalés de violation des droits de l'homme

sur la personne de civils, notamment des actes d'intimidation, d'arrestation et de détention arbitraire, d'exécution sommaire et de viol commis par des bandits de grands chemins dans la région de Bangolo et de racket à des postes de contrôle aussi bien dans les parties contrôlées par le Gouvernement que dans celles tenues par les Forces nouvelles.

41. L'impunité dont continuent à jouir les auteurs de violences sexuelles dont le viol, les mutilations génitales féminines et le mariage forcé à l'encontre des femmes et des filles est particulièrement préoccupante. Au cours de la période considérée, l'ONUCI a fait état de plus de 52 cas de viols sur lesquels elle avait des renseignements sûrs. À propos des cas signalés, les autorités nationales n'ont pas fait grand-chose pour amener les coupables à rendre compte de leurs actes. Il y a eu également des tensions communautaires qui ont débouché sur des tueries et sur la destruction de biens dans les régions d'Odienné, de San Pedro et de Duékoué.

42. La mission a, avec le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, continué de coopérer étroitement avec des partenaires nationaux afin de doter la société civile de capacités de promouvoir et protéger les droits de l'homme, sensibiliser davantage les citoyens et leur donner des moyens de revendiquer leurs droits. Il convient de signaler le fait encourageant qu'après la publication, par Human Rights Watch, du rapport accusant la Fédération étudiante et scolaire de Côte d'Ivoire, le syndicat des étudiants, de violence et d'intimidation visant à soutenir le Front populaire ivoirien, le Président Gbagbo a rencontré les nouveaux dirigeants de ce syndicat le 19 mai et les a exhortés à s'abstenir de tout acte de violence.

B. Protection de l'enfance

43. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de suivre la situation en ce qui concerne les violations commises contre des enfants, conformément à la résolution 1612 (2005), et ont pris des mesures en vue de prendre en compte les préoccupations relatives aux enfants dans les programmes de la mission, conformément aux résolutions 1261 (1999) et 1460 (2003). Depuis le début de 2008, 3 275 membres du personnel de la mission ont reçu une formation en protection des enfants. L'ONUCI a également organisé des programmes de formation et de sensibilisation à l'intention de membres des communautés locales, afin de sensibiliser aux droits de l'enfant et mettre en place les moyens d'assurer la protection des enfants. À ce jour, 3 790 agents chargés du maintien de l'ordre, enseignants, membres d'organisations non gouvernementales et représentants de la société civile ont bénéficié de ces programmes.

44. La mission a poursuivi le dialogue avec les Forces nouvelles et les milices progouvernementales à la suite de la décision que j'ai prise de les retirer de la liste des parties au conflit armé qui recrutent ou utilisent des enfants soldats. Le 17 avril, les chefs de milices dans l'ouest du pays ont publié un communiqué dans lequel ils se sont félicités de cette décision et remercié l'Organisation des Nations Unies pour l'aide qu'elle apporte à l'élaboration et à la bonne mise en œuvre de leur plan d'action. Ils ont en outre affirmé leur détermination à prévenir toute utilisation future d'enfants soldats dans les zones du pays se trouvant sous leur contrôle.

C. Systèmes judiciaire et pénitentiaire

45. En avril, l'Union européenne a remis au Ministre de la justice et des droits de l'homme six bâtiments à usage de tribunaux qu'elle avait remis en état à Bouaké, Katiola, Man, Touba et Danané pour aider au rétablissement du système judiciaire dans le nord du pays. Des travaux de rénovation des bâtiments restants dans la partie du pays contrôlée par les Forces nouvelles ont également débuté durant la période considérée. Avec le concours technique de l'ONUCI et un financement fourni par l'Agence allemande pour le développement, le Gouvernement prend des dispositions pour établir un Institut national de formation juridique, école de spécialisation pour le personnel judiciaire et pénitentiaire.

46. Concernant les établissements pénitentiaires, l'Allemagne s'est engagée à financer la remise en état de neuf prisons dans le nord. Entre-temps, le 16 avril, environ 150 détenus se sont évadés de la prison de Bouaké après avoir, selon les rumeurs, corrompu un gardien de prison. Jusqu'à ce jour, seulement neuf de ces évadés ont été repris.

VII. Situation humanitaire

47. Au cours de la période considérée, les personnes déplacées ont continué de retourner chez elles volontairement. Depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou et du fait de la meilleure coordination entre les autorités et les humanitaires dans l'ouest du pays, 61 432 personnes déplacées sont retournées dans leurs lieux de résidence d'origine. Une assistance et une protection humanitaires continueront d'être assurées à ces populations.

48. Pour régler les tensions entre la communauté hôte à Bloléquin et les personnes déplacées qui reviennent chez elles, le Ministre de la réconciliation nationale et le Ministre de la solidarité et des victimes de guerre, de concert avec le Coordonnateur humanitaire des Nations Unies en Côte d'Ivoire, ont organisé le 23 mai un séminaire en vue d'élaborer des propositions visant à faciliter le retour et la réinsertion des personnes déplacées dans leur communauté d'origine. Les participants ont recommandé que le Gouvernement remette en état l'infrastructure sociale existante et fournisse aux jeunes des possibilités de gagner un revenu. Entre-temps, le Ministre de la santé publique et de l'hygiène a lancé le 17 mai une initiative d'une semaine à Korhogo visant à élargir la portée des programmes nutritionnels dans le nord du pays, où 80 000 enfants souffrent de malnutrition.

VIII. Relèvement économique

49. En mai, le Gouvernement ivoirien a payé les arriérés qu'il devait à la Banque mondiale, ce qui a permis à celle-ci d'envisager de relancer les programmes de développement rural, de transport, d'éducation et de téléenseignement suspendus depuis 2004. Le 12 juin, la Banque mondiale a approuvé trois projets supplémentaires dont un don au titre de la reconstruction urbaine d'urgence pour Abidjan et Bouaké (94 millions de dollars), un projet relatif au VIH/sida (20 millions de dollars) et un projet relatif à la gouvernance et à la mise en place d'institutions (12 millions de dollars). Entre-temps, une version préliminaire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2009-2013 a été validée

par les partenaires nationaux et locaux. Dans la même lancée, la stratégie de réduction de la pauvreté, couvrant la même période, est en train d'être mise au point à l'issue de consultations nationales tenues sous la direction du Ministère de la planification et du développement.

IX. Surveillance des médias et information

50. L'ONUCI a continué de mettre en œuvre sa stratégie de communication pour appuyer le processus de paix et joue son rôle d'accompagnement. La mission s'est également employée à renforcer la participation de la société civile aux activités de promotion du processus de paix, en organisant des ateliers et des séminaires avec les médias ivoiriens, les femmes, les chefs traditionnels et des groupes de la société civile. La caravane de la paix de l'ONUCI, qui se proposait d'associer les enfants des écoles aux initiatives de paix au sein de leurs communautés, s'est rendue dans plusieurs villes de l'intérieur du pays, notamment dans l'ouest. Dans le même temps, la station de radio ONUCI FM a continué d'étendre son réseau en installant un émetteur à Dabakala.

51. La mission a continué d'œuvrer en vue de promouvoir un climat favorable pour les médias et de surveiller les activités de la presse écrite et des organes de radiodiffusion. À cet égard, l'ONUCI a fourni un appui technique et financier à un forum national organisé du 27 au 30 mai par le Gouvernement et les professionnels des médias, lequel a essentiellement porté sur le rôle des médias et des politiciens durant la période électorale. Le Forum s'est achevé sur l'adoption de directives relatives à la couverture des élections par les médias ainsi que sur des déclarations sur la liberté du discours politique, la liberté d'expression dans les médias et contre les discours incitant à la haine. La mission a également organisé à Yamoussoukro, Daloa et Abengourou quatre séminaires de formation à l'intention des médias nationaux et des stations de radio communautaires, qui portaient sur le rôle et les responsabilités de ces derniers durant le processus électoral.

X. Participation des femmes

52. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, sur les femmes, la paix et la sécurité, le Groupe de l'égalité des sexes de la mission a continué d'incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la mise en œuvre du mandat de l'ONUCI. Au cours de la période considérée, 586 membres du personnel de la mission ont reçu une formation sur les moyens d'appliquer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, l'analyse de la problématique homme-femme, la violence sexuelle et sexiste dans les environnements au lendemain de conflit. Comme précédemment indiqué, l'ONUCI a continué de recevoir des rapports indiquant que la violence sexuelle et sexiste persistait en Côte d'Ivoire; les auteurs de ces violations qui sont, entre autres, le viol, les mutilations génitales féminines et le mariage forcé bénéficiant de l'impunité du fait de la crise et de normes traditionnelles et culturelles largement acceptées. Dans le cadre du plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le Ministère de la justice et des droits de l'homme, avec le concours de la mission et du Programme des Nations Unies pour le développement, a organisé un

séminaire à l'intention du personnel juriste et judiciaire, qui avait pour objet de concevoir des mesures appropriées pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste.

53. Entre-temps, avec l'appui de l'ONUCI, le réseau de femmes Coordination pour les élections a poursuivi ses activités visant à encourager la participation des femmes aux prochaines élections en tant que candidates et électrices. Dans le même ordre d'idées, le Ministère des affaires sociales, de la femme et de la famille s'est joint aux efforts visant à promouvoir des programmes de parité entre les sexes au sein des partis politiques et a continué d'élaborer une feuille de route en vue de la participation des femmes au processus politique, qui sera présentée aux donateurs.

XI. VIH/sida

54. L'ONUCI a continué d'intégrer la sensibilisation au VIH/sida dans les activités de la mission. À cet égard, la mission et le Fonds des Nations Unies pour la population ont lancé, en juin, deux nouveaux projets axés sur la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles parmi les membres des forces armées et de sécurité et les travailleuses du sexe en Côte d'Ivoire. En outre, depuis mon dernier rapport, les militaires chargés d'éduquer leurs collègues ont organisé des cours de formation visant à sensibiliser au VIH/sida à l'intention de 3 186 collègues au sein de leurs bataillons respectifs, tandis que 144 nouveaux éducateurs ont reçu une formation pour l'organisation d'activités de sensibilisation de leurs collègues. Des services de conseil et de dépistage volontaires ont également été fournis à 1 532 membres du personnel de la mission.

XII. Comportement du personnel et discipline

55. Le 27 mai, l'organisation non gouvernementale Save the Children, Royaume-Uni a publié un rapport intitulé « No One to Turn To » (Il n'y a personne vers qui se tourner) qui portait sur le nombre de cas non déclarés d'exploitation et de sévices sexuels commis sur des enfants par des soldats de la paix et des travailleurs humanitaires durant des opérations de maintien de la paix, notamment en Côte d'Ivoire. Pour sensibiliser davantage aussi bien à la tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des sévices sexuels et aux efforts dynamiques de prévention faits par l'ONUCI pour assurer le respect strict de cette politique, mon Représentant spécial a donné une conférence le 30 mai 2008 durant laquelle il a souligné la nécessité de porter toute allégation d'exploitation et de sévices sexuels à l'attention de la mission afin que des enquêtes approfondies puissent être menées et que les coupables soient sanctionnés conformément au Règlement et aux règles des Nations Unies. Une allégation particulièrement préoccupante est celle concernant une fillette de 12 ans qui a été violée par 10 membres du personnel de l'ONUCI il y a de cela plus d'un an et dont la BBC a fait état dans son reportage consacré au rapport de Save the Children, Royaume-Uni. Le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU mène une enquête préliminaire pour vérifier la crédibilité des allégations. Le résultat de ces évaluations initiales sera communiqué au pays fournisseur de contingents concerné pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent.

56. Dans mon quinzième rapport (S/2008/1), j'ai indiqué que l'Organisation des Nations Unies et le pays fournisseur de contingents concerné menaient une enquête sur des allégations d'exploitation et de sévices sexuels commis par le personnel d'un

contingent militaire de l'ONUCI précédemment stationné dans la région de Bouaké. Ces enquêtes seront bientôt menées à terme et les résultats en seront communiqués au public.

57. Entre-temps, le Groupe de déontologie et de discipline de la mission s'emploie à élaborer des mesures supplémentaires visant à prévenir l'exploitation et les sévices sexuels, en menant notamment une campagne de sensibilisation du public. À cet égard, le Groupe est resté en contact avec des organisations non gouvernementales dans le pays pour veiller à ce que les populations locales soient bien informées des normes de conduite de l'ONU applicables en la matière. La mission continue à faire en sorte que l'ensemble du personnel de l'ONUCI soit informé de sa politique de tolérance zéro. À ce jour, 6 634 membres du personnel de l'ONUCI, dont 3 454 militaires, 2 481 civils et 699 membres des forces de police, ont subi une formation obligatoire sur la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels.

XIII. Incidences financières

58. Par sa résolution 62/254, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant de 475,4 millions de dollars pour la poursuite de la mission de l'ONUCI pendant la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'ONUCI au-delà du 30 juillet 2008, les ressources nécessaires pour la poursuite de l'opération jusqu'au 30 juin 2009 seront limitées aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

59. Au 31 mai 2008, le solde non acquitté des contributions au compte spécial de l'ONUCI s'élevait à 62,8 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à cette date à 1 milliard 750 millions de dollars. Les dépenses afférentes aux contingents et au matériel appartenant aux contingents ont été remboursées pour la période allant jusqu'au 31 mai 2008 et jusqu'au 31 mars 2008, respectivement.

XIV. Observations

60. Je me réjouis de la confirmation du 30 novembre 2008 comme date du premier tour de l'élection présidentielle et je rends hommage aux dirigeants politiques ivoiriens pour leur ferme détermination à mettre en œuvre l'Accord de Ouagadougou. À cet égard, l'adoption par le Gouvernement ivoirien de tous les décrets portant sur le processus électoral qui, notamment, mettent en conformité le code électoral avec l'Accord de Ouagadougou, est particulièrement encourageante. Ces faits importants indiquent que le processus électoral a vraiment débuté. J'exhorte les parties ivoiriennes à faire leur possible pour que le processus ne déraille pas et je demande à la communauté internationale de fournir le soutien logistique, technique et financier nécessaire pour le bon déroulement du processus électoral et l'exécution des autres tâches définies dans l'Accord de Ouagadougou, notamment les programmes de désarmement et du service civique national, et de renforcer les capacités des institutions publiques nouvellement remises en service dans le nord du pays.

61. Malgré ces faits encourageants, la Côte d'Ivoire se heurte toujours à de sérieux défis. Toutes les prochaines étapes du processus électoral doivent se dérouler d'une

manière transparente et crédible et les parties doivent tout faire pour préserver et consolider le climat politique et de sécurité actuel positif. Je suis donc préoccupé par les difficultés de financement en ce qui concerne le processus de cantonnement ainsi que par le très faible nombre d'armes utilisables rendues à ce jour par les combattants cantonnés. L'absence de progrès sur le plan du désarmement et le démantèlement des milices constituent également des motifs de vive préoccupation. Le fait qu'il existe toujours des milices, même si elles ne sont pas opérationnelles, et le manque de crédibilité du cantonnement d'ex-combattants avec des armes stockées dans le cadre d'arrangements sûrs et vérifiables pourraient poser de graves risques pour le processus électoral. Compte tenu de la décision des parties ivoiriennes de reporter jusqu'après les élections la mise en œuvre des principaux aspects de l'Accord de Ouagadougou, notamment l'unification des forces armées et le désarmement effectif, j'encourage les forces de défense et de sécurité de la Côte d'Ivoire et les Forces nouvelles à élaborer conjointement un plan général pour la sécurité des élections, en consultation étroite avec le Facilitateur et les forces impartiales et avec le soutien technique et logistique de ces derniers.

62. Il importe de veiller à ce que les combattants démobilisés participent de façon constructive au processus électoral. À cet égard, je salue les mesures prises par l'équipe de pays des Nations Unies, en coopération avec le Gouvernement ivoirien, en vue de mobiliser des ressources pour couvrir les besoins essentiels en matière de consolidation de la paix. J'encourage toutes les parties prenantes à accélérer la planification et l'exécution des projets relatifs à la réinsertion des ex-combattants, des ex-miliciens et des jeunes à risque dans les mois qui mènent aux élections. Je me félicite également du lancement de 100 projets à effet rapide et de l'initiative des 1 000 microprojets lancés par mon Représentant spécial pour appuyer les programmes de réinsertion, qui contribueront à instaurer un climat propice aux élections.

63. J'encourage le Gouvernement à poursuivre les consultations avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux principaux en vue de résoudre le déficit de financement en ce qui concerne aussi bien le processus d'identification que le processus électoral. Mon Représentant spécial est disposé à aider le Gouvernement à cet égard. Dans la conduite du processus de certification, en particulier la certification explicite des listes d'électeurs et les résultats des élections, mon Représentant spécial continuera de tenir de larges consultations avec les parties prenantes ivoiriennes, le Facilitateur et les partenaires internationaux. À cet égard, je soutiens la méthode de suivi que mon Représentant spécial a élaborée pour mener à bien son mandat en matière de certification.

64. Dans mon rapport précédent, j'ai recommandé que le Conseil de sécurité maintienne les effectifs de l'ONUCI à leur niveau actuel jusqu'après les élections présidentielle et législatives, conformément au mandat donné à l'ONUCI de contribuer à l'instauration d'un environnement sûr propice à des élections libres et transparentes. Les élections étant prévues pour le 30 novembre 2008, l'ONUCI, avec les autorités ivoiriennes et la Force Licorne, s'emploie actuellement à déterminer les menaces sur la sécurité qui pourraient compromettre le processus électoral et travaillent sur un plan de circonstance global en matière de sécurité. Entre-temps, le rétablissement de l'administration de l'État sur toute l'étendue du pays et l'achèvement des processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion que j'ai indiqués dans mon treizième rapport concernant l'ONUCI (S/2007/275) comme étant les principaux objectifs devant déterminer le début du

retrait de l'ONUCI n'est pas achevé. Je recommande par conséquent que le mandat de l'ONUCI soit prorogé pour une période de six mois allant jusqu'au 31 janvier 2009 et que les effectifs actuels de l'ONUCI soient maintenus jusqu'après l'achèvement des élections présidentielle et législatives. Une évaluation globale de la situation et des recommandations supplémentaires concernant les effectifs militaires seront présentées une fois que les résultats des élections de novembre seront annoncés.

65. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial pour la Côte d'Ivoire, Y. J. Choi, et à tout le personnel militaire, civil et des forces de police de l'ONUCI pour leur engagement constant au service du processus de paix. J'exprime également ma gratitude au Facilitateur du processus de paix ivoirien, le Président Blaise Compaoré, et à son Représentant spécial en Côte d'Ivoire pour le rôle essentiel qu'ils continuent de jouer, en aidant notamment à résoudre les difficultés qui surgissent. Je remercie également les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations humanitaires, les donateurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales pour leur contribution inestimable à la réalisation d'une paix durable en Côte d'Ivoire.

Annexe

**Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire :
effectifs militaires et effectifs de la police civile
au 2 juillet 2008**

Pays	Composante militaire			Total	Unités de police constituées	Police civile
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats des contingents			
Argentine						
Bangladesh	11	10	2 707	2 728	250	2
Bénin	8	7	420	435		52
Bolivie	3			3		
Brésil	4	3		7		
Burundi						11
Cameroun						71
Canada						7
Chine	6			6		
Croatie	2			2		
Djibouti						52
El Salvador	3			3		
Équateur	2			2		
Éthiopie	2			2		
France	2	10	171	183		10
Fédération de Russie	11			11		
Gambie	3			3		
Ghana	6	6	535	547		5
Guatemala	5			5		
Guinée	3			3		
Inde	8			8		
Irlande	2			2		
Jamahiriya arabe libyenne						2
Jordanie	7	12	1 048	1 067	375	5
Kenya	1			1		
Madagascar						11
Maroc		2	723	725		
Moldova	3			3		
Namibie	2			2		
Népal	3	1		4		
Niger	6	3	382	391		37
Nigéria	7			7		
Ouganda	4	1		5		

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats des contingents</i>	<i>Total</i>		
Pakistan	12	10	1 125	1 147	125	2
Paraguay	8	2		10		
Pérou	3			3		
Philippines	4	3		7		
Pologne	2			2		
République centrafricaine						1
République démocratique du Congo						20
République-Unie de Tanzanie	1	2		3		
Roumanie	7			7		
Rwanda						17
Sénégal	12	7	320	339		64
Serbie	3			3		
Suisse						2
Tchad	3			3		5
Togo	7	6	309	322		9
Tunisie	7	3		10		
Turquie						6
Uruguay	2			2		4
Yémen	6	1		7		7
Zambie	2			2		
Zimbabwe	2			2		
Total	195	89	7 740	8 024	750	402